



# CONTRAT DE SAILLIE 2024

**FEYRWAK DES  
BERTAINES**

Etalon Welsh  
Approuvé Welsh - PFS



<b>Acheteur</b>	<b>Vendeur</b>
Société:	Société: <b>Elevage de Chantime</b>
Nom:	Nom: Beuret
Prénom:	Prénom: Charlène
Adresse:	Adresse: 8 Route de Decize « Les Galmins »
Code Postale:	Code Postale: 03400
Ville:	Ville: Saint Ennemonde
Téléphone:	Téléphone: 06.11.83.46.04
eMail:	eMail: elevagedechantime@hotmail.com

L'acheteur achète une saillie de l'étalon FEYRWAK DES BERTAINES pour la jument ci dessous :

- NOM:
- Race:
- Sire:
- Suitée en 2023 : oui ou non
- Haras de mise en place (nom + téléphone):

*Elevage de Chantime - Beuret Charlène  
Les Galmins 03400 Saint Ennemonde  
[www.elevagedechantime.fr](http://www.elevagedechantime.fr)  
06.11.83.46.04*

## CONDITIONS DE VENTE 2024:

IAC (2 doses de 8 paillettes) Avec Solde au 01/10 ou Poulain Vivant	150 € TTC à la réservation + 250 € TTC au 01/10 ou 270€ TTC au Poulain Vivant (+ 130€ de transport vers un autre centre)	
Mise en place à « Elevage de Chantime »	200 €	

Ce contrat donne droit à une saillie en IAC.

La saillie sera valable pour la jument décrite dans le contrat pour 2 cycles au de la un check up gynécologique sera effectuée par un vétérinaire compétent aux frais du propriétaire si celui ci le souhaite. Au delà, la réservation reste due. La réservation de la saillie est effective au retour du présent contrat signé, accompagné du/ dès chèque(s) à l'ordre de : **Charlène BEURET – Elevage de Chantime.**

\* Un chèque pour la Réservation non remboursable quelques soit l'offre choisie

\* Un chèque pour le solde de saillie encaissable au 01/10 Jument Pleine ou aux 48h du poulain. Seul un certificat vétérinaire de vacuité sera pris en compte.

Le certificat de naissance n'est envoyé qu'après encaissement du solde.

Pour l'IAC, le vendeur est propriétaire des paillettes restantes. Cependant si il le souhaite durant l'année en cours ou suivante utilisés le reliquat un contrat devra être de nouveau établi avec uniquement le solde poulain vivant de l'année du contrat. Une carte de saillie sera transmise au Haras courant la saison.

Ce contrat doit être retourné en deux exemplaires à Charlène BEURET, lu & approuvé, signé et accompagné de ses règlements.

Le Vendeur

L'Acheteur